

Communiqué de presse

Lancement du partage de dix-sept bateaux (“boat sharing”) à Lausanne

La Municipalité se réjouit de la mise en œuvre du projet de boat sharing à Ouchy pour la saison de navigation 2020.

Le partage de bateau, adoptée par le Conseil communal sur la base du rapport-préavis N° 2017/61, a pour but de mettre à disposition un bateau à des tiers, par le biais d'une structure qui en organise les modalités. Ce procédé, destiné tant aux familles qu'aux sportifs, offre principalement des voiliers mais également deux bateaux à moteur. Il donne donc la possibilité à tout un chacun de pratiquer la plaisance en famille, la voile sportive ou encore le ski nautique.

Un appel d'offres a conduit à l'attribution d'un total de dix-sept places d'amarrages dans le port d'Ouchy réparties entre les différents clubs nautiques retenus (Club Folle Brise, Sailcom, Sailbox et Nauti-club). Cette perspective d'une pratique économiquement et écologiquement plus responsable de la navigation accroît encore l'attractivité du port d'Ouchy et réjouit la Municipalité.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

Lausanne, le 04 mars 2020